

<http://www.agriculture.gouv.fr>

<http://www.industrie.gouv.fr>

Paris, le 29 septembre 2006

### **1 100 000 tonnes de nouveaux agréments pour la production de biocarburants**

Le développement des biocarburants permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer l'indépendance de notre pays en matière pétrolière, de diversifier les débouchés de notre agriculture et de créer de nombreux emplois.

Le gouvernement a décidé d'aller au-delà des directives européennes en fixant des objectifs ambitieux d'incorporation de biocarburants dans les carburants : 5,75% en valeur énergétique dès 2008, 7% en 2010 et 10% à l'horizon 2015.

Pour atteindre l'objectif 2010, des agréments supplémentaires à hauteur de 900 000 tonnes de biodiesel et 200 000 tonnes d'éthanol ont fait l'objet d'appels à candidatures à l'échelle européenne en juillet dernier. Ces agréments seront prochainement notifiés aux opérateurs retenus, leur permettant de réaliser au plus tôt les investissements nécessaires.

- Pour la filière biodiesel, au-delà d'unités déjà agréées en mai 2005 et mars 2006 dont le développement est confirmé, 5 usines nouvelles verront le jour.
- Pour la filière éthanol, les 6 projets d'usines nouvelles précédemment agréés sont consolidés et permettront de satisfaire aux objectifs ambitieux du développement de la filière flex-fuel E85, premier carburant de l'après pétrole lancé par M. Thierry Breton et M. Dominique Bussereau à la suite du rapport remis par M. Alain Prost.

Depuis mai 2005, 3 780 000 tonnes d'agréments nouveaux ont été délivrés dont 2 795 000 tonnes de biodiesel, 900 000 tonnes d'éthanol et 85 000 tonnes équivalent éthanol d'ETBE. Outre le développement des usines existantes, 21 usines nouvelles, dont 6 produisant de l'éthanol et 15 du biodiesel, seront construites dans 14 régions. L'investissement pour l'ensemble de ces projets est estimé à plus 1,2 milliard d'euros, le nombre d'emplois créés ou consolidés est estimé à plus de 30 000.

Les biocarburants connaissent d'ores et déjà une forte croissance : de 1% en 2005, leur part sera portée à 1,75% cette année et 3,5 % en 2007 des carburants vendus en France. A l'horizon 2010, la production sera donc quadruplée par rapport à 2006. Elle se traduira par 2 millions d'hectares cultivés et une réduction de nos émissions de plus de 8 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

**Contacts presse :**

Cabinet de Dominique Bussereau : Sophie Geng, tél : 01 49 55 59 7  
Cabinet de François Loos : Hélène Philip, tél : 01 53 18 44 85